

Soutien massif des médecins hospitaliers au Professeur Perronne

Article rédigé par *reseauinternational.net*, le 26 mai 2021

Source [reseauinternational.net] “Le SNMH-FO est très inquiet de ce qui se passe, en ce moment, au regard de questions aussi fondamentales que la liberté de pensée, la liberté d’expression. Et, particulièrement pour ce qui nous concerne, dans le domaine de la médecine, la liberté de prescrire et la liberté de la pensée médicale.”

L’AP-HP a annoncé ce jeudi 17 décembre avoir mis fin aux fonctions de chef de service du Professeur Christian Perronne, chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l’hôpital Raymond Poincaré à Garches. Cette décision lui a été signifiée sans préambules par M. Martin Hirsch le directeur général de l’AP-HP, lui reprochant d’avoir notamment affirmé que les malades du Covid représentaient une aubaine financière pour des médecins, « des propos considérés comme indignes de la fonction qu’il exerce ».

Le SNMH-FO est très inquiet de ce qui se passe, en ce moment, au regard de questions aussi fondamentales que la liberté de pensée, la liberté d’expression. Et, particulièrement pour ce qui nous concerne, dans le domaine de la médecine, la liberté de prescrire et la liberté de la pensée médicale.

Il ne s’agit pas des discussions entre médecins sur les thérapeutiques possibles, les moyens à utiliser en matière de diagnostic, d’interprétation des données cliniques et biologiques pour soigner au mieux les malades. Elles ont toujours eu lieu. La médecine n’est pas une science exacte, mais un art. C’est surtout une pratique où les échanges et les confrontations des expériences individuelles des médecins sont essentiels. Dès lors, les médecins discutent, ne sont pas toujours d’accord entre eux, surtout quand il s’agit de maladies nouvelles et ne se sont jamais privés d’en parler.

Il peut arriver que ces discussions, normales, salutaires, prennent une tournure moins courtoise. Il peut même arriver qu’il y ait des outrances. Les différends concernant la confraternité peuvent toujours se régler par la conciliation. En outre, il y a toujours la possibilité, pour un médecin s’estimant diffamé d’en demander réparation à la justice.

Le SNMH-FO n’a nullement l’intention d’entrer dans le débat sur les positions médicales des uns ou des autres.

Le SNMH-FO comme syndicat, totalement impliqué dans les fondements de sa Confédération, se situe sur le terrain de la défense des intérêts matériels et moraux de ses mandants, les médecins hospitaliers de tous statuts, PH et hospitalo-universitaires.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

26/05/2021 06:00